



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°31

Date de la réunion : Jeudi 02 Avril 2026

**Lieu : DFSM – CRJS YERVILLE – rue Notre Dame de Pontmain – 76760
YERVILLE**

**Membres présents : Mme Laetitia HANOUEY – Mme Nathalie FRIBOULET – Mr
Pierre LECORNU – Mr Harry HECKMANN**

Membres excusés : ...

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles les dit recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Journée du 04 Mars 2026

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°55530509 AS FAUVILLAISE 21 / YVETOT AC 21

Rencontre du 28 Février 2026 jouée le 04 Mars 2026

Journée des 07 et 08 Mars 2026

COUPE U14F

Coupe U14 Féminines à 8

Poule A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Poule B

Match n° 55271773 US LILLEBONNAISE 21 / US GODERVILLAISE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à US LILLEBONNAISE

Mach n°55271774 OH TREFILIERIES NEIGE 21 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à OH TREFILIERIES NEIGE

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée au club OH TREFILIERIES NEIGES

Poule C

Match n° 55271779 US EPOUVILLE 21 / US DES FALAISES 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à US EPOUVILLE

Match n° 55271780 AS FAUVILLAISE 21 / YVETOT AC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à AS FAUVILLAISE

Poule D

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n° 55271791 O. PAVILLAIS 21 / ST AUBIN FC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à O. PAVILLAIS

Poule E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Poule F

Match n°55271803 FC BARENTINOIS 21 / MONT SAINT AIGNAN FC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à FC BARENTINOIS

Poule G

Match n° 55271810 FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21 / ROUEN SAPINS FC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY.

Poule H

Match n° 55271817 CMS OISSEL 21 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 22

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à CMS OISSEL

Coupe U17 Féminines

Match n° 55510440 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 21

Réserve d'avant match de HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT non confirmée

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée au club HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT

Match n° 55510443 FALAISES DU TALOU 21 / AS FAUVILLAISE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à FALAISES DU TALOU

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

Match n°55510445 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Forfait non déclaré du CA CHEMINOTS STEPHANAIS

La commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0point) au CA CHEMINOTS STEPHANAIS sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC LE TRAIT DUCLAIR sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 75€ au CA CHEMINOTS STEPHANAIS
- Déclare le FC LE TRAIT DUCLAIR qualifié pour le prochain tour de la compétition

Coupe Séniors féminines à 8

Match n°55510302 US DE LA PRESQU'ILE 1 / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club ENT MOTEVILLE CROIX MARE

Coupe Séniors féminines à 11

Match n° 55265390 FC BARENTINOIS 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club VATTEVILLE BROTONNE

Journée du 28 Mars 2026

Coupe Festival Pitch U13F

Les équipes U13F qualifiées pour le prochain tour de la coupe Festival Pitch U13F sont

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST

YVETOT AC

ESM GONFREVILLE L4ORCHER

OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU